

LA COMMUNE RELANCE SON PLAN LOCAL D'URBANISME

La Provence - 27/11/14

Depuis le 11 juillet dernier, la commune de Saint-Martin de Crau ne dispose plus de plan local d'urbanisme (PLU). Ce dernier, approuvé le 5 juillet 2011, a en effet été annulé par le tribunal administratif à la suite de la requête déposée par l'association Agir pour la Crau. Les raisons invoquées par le juge (un manque de communication à l'extérieur) ont laissé perplexes les membres de la majorité municipale, à commencer par Dominique Teixier, en charge du dossier.

"Lors de l'audience, aucune remarque n'a été formulée par le rapporteur public. Mais trois jours après, nous avons eu cette mauvaise surprise de voir notre PLU annulé. Le travail du commissaire enquêteur a été mis en cause. Or, c'est une personne agréée et nommée par le TA. Si le tribunal n'assure pas l'intégrité de son personnel, c'est à se poser des questions", poursuit l' élu, rapporteur de la délibération relative à l'élaboration d'un nouveau PLU, lancé au cas où le jugement en appel serait rejeté.

En attendant l'appel

La commune a en effet fait appel du jugement auprès de la cour administrative d'appel de Marseille et a, en parallèle, déposé une requête de sursis à exécution du jugement. Elle espère une réponse favorable dans les prochains mois. Mais dans l'attente de ces décisions, la majorité préfère relancer la procédure pour ne pas se retrouver le bec dans l'eau, contrainte d'appliquer un POS qui serait très obsolète, ce qui obligerait la commune à revenir au règlement national d'urbanisme. *"Cela serait une catastrophe et remettrait en cause tout ce que nous avons pu faire ces dernières années pour le développement économique et social de notre commune",* poursuit l' élu. Il convient donc de prescrire l'élaboration du PLU avant le 31 décembre 2015 pour obtenir un PLU approuvé avant le 28 mars 2017. Ce futur document devra par ailleurs prendre en compte les modifications apportées par la loi Alur (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 26 mars 2014) concernant le contenu des plans locaux d'urbanisme. Il conviendra par exemple de prendre en compte la disparition du coefficient d'occupation des sols et les nouvelles contraintes pour la protection des zones agricoles et naturelles.

Chat échaudé craint l'eau froide, la concertation accompagnant la procédure d'élaboration du PLU sera très large : article dans le bulletin municipal et dans la presse locale, rubrique consacré au PLU sur le site internet de la Ville, réunions publiques, exposition publique, mise à disposition du dossier PLU aux services techniques, registre destiné aux observations du public au service technique.

Avant de soumettre la délibération au vote, la parole a été donnée à l'opposition qui n'a pas souhaité s'exprimer sur ce dossier qui est pourtant d'une très grande importance pour l'avenir de la commune. *"Je le regrette, car j'avais préparé mon sujet et je m'attendais à un véritable débat public",* conclut Dominique Teixier à l'issue de cette séance qui aura duré à peine plus d'une heure quinze pour voter une vingtaine de délibérations.

Motion contre la baisse des dotations de l'État

La Ville de Saint-Martin-de-Crau s'inquiète de la baisse des dotations de l'État aux communes et aux intercommunalités et a fait voter une motion de soutien à l'action de l'association des maires de France qui dénonce la baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2018, soit une réduction de 30 % des dotations. *"La commune de Saint-Martin rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont par la diversité de leurs interventions au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société : elles facilitent la vie quotidienne des leurs habitants et assurent le bien vivre ensemble ; elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ; enfin elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance et l'emploi. La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos citoyens déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics. Avec l'Association des maires de France, la ville demande un réexamen du plan de réduction des dotations de l'État, l'arrêt immédiat des transferts de charges, la tenue d'une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales".*

Olivier Lemierre